



Fonds Français pour
l'Environnement Mondial



Fonds Français
pour l'Environnement
Mondial



*Financer la préservation de la **biodiversité***





Fonds Français pour
l'Environnement Mondial

© AFD, A. Girmaud

Fonds Français pour l'Environnement Mondial





Sommaire

- **Le FFEM, au service de l'environnement**
 - La priorité à l'Afrique et à la Méditerranée..... p 6
 - Le FFEM, réponse aux enjeux de l'environnement mondial p 8
 - Le FFEM, un instrument collégial d'intervention..... p 12
 - Le cofinancement du FFEM dans un projet p 13
 - Le cycle des projets du FFEM p 14

- **La stratégie du FFEM dans le domaine de la biodiversité**
 - Soutenir les enjeux mondiaux de préservation de la biodiversité en combinant les solutions de développement local p 18
 - Articuler la biodiversité avec les autres domaines de l'environnement mondial p 19

- **Les moyens d'actions du FFEM**
 - Exploiter durablement les ressources naturelles p 21
 - Gérer durablement les aires marines protégées..... p 22
 - Gérer durablement les ressources et les milieux terrestres..... p 26
 - Conserver des espaces naturels et aménager le territoire p 28
 - Valoriser économiquement les produits issus de la biodiversité et encourager la gestion communautaire des ressources naturelles p 30
 - Promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement p 32
 - Préserver la diversité d'espèces cultivées p 33
 - Encourager la mise en place de mécanismes de financement innovant p 34



© Cristina Mittermeier/LCP



© FFEM C. du Castel



© R. Gouin



➔ Le FFEM, au service de l'environnement



© Cristina Mittermeier/L'OP

A la suite du Sommet de Rio, **le gouvernement français a créé** en 1994 **le FFEM** pour inscrire **son engagement en faveur de la protection de l'environnement mondial** dans les pays en développement.

Le FFEM incite les pays en développement à mettre en œuvre **des stratégies, des programmes et des projets de développement durable**, dans les domaines de l'environnement mondial :

- la biodiversité,
- le changement climatique,
- les eaux internationales,
- la dégradation des terres, incluant la désertification et la déforestation,
- les polluants organiques persistants,
- la couche d'ozone stratosphérique.



© UICN G. Mauvais

Le FFEM a pour mission de :

- favoriser la préservation de l'environnement mondial dans les pays en développement,
- promouvoir les innovations,
- mobiliser des partenariats multi-acteurs.

Le FFEM intervient, sous forme de subvention :

- en appui à des réalisations concrètes dans les pays bénéficiaires,
- avec une démarche d'apprentissage en testant des approches innovantes ou exemplaires,
- à la demande de ses cinq partenaires institutionnels,
- en cofinancement minoritaire,
- en outil additionnel à l'aide extérieure française, comptabilisé en aide publique au développement.



Un instrument financier

Au service de la politique française de coopération et de développement en matière de protection de l'environnement mondial, le FFEM subventionne des projets de développement durable en rapport avec les accords multilatéraux environnementaux (AME) signés par la France.

Abondées par le budget de l'Etat, ses ressources s'élèvent à 277,5 M€ pour la période 1994-2010.

Elles sont renouvelées en cycle quadriennal et s'ajoutent à la contribution de la France au Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM ou GEF en anglais).

Un lieu de synergies de l'aide bilatérale française et de l'aide multilatérale

Le FFEM est un partenaire privilégié et un bailleur de fonds dans la lutte contre les dégradations environnementales.

Un promoteur de partenariats Nord-Sud

Il promeut des projets innovants et répliquables. Il encourage les transferts de technologies fondés sur une coopération multi-partenaire. Il mobilise de nombreux acteurs français (publics, privés, ONG, collectivités locales, etc.).

Le FFEM s'appuie sur cinq institutions membres françaises

- Les ministères chargés :
 - de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi (MEIE),
 - des Affaires étrangères et européennes (MAEE),
 - de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM),
 - de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR).
- L'Agence Française de Développement (AFD) qui est également en charge de la gestion du FFEM.



En juin 2010, **212 projets** sont répertoriés, dont **39** associent les ressources du FEM



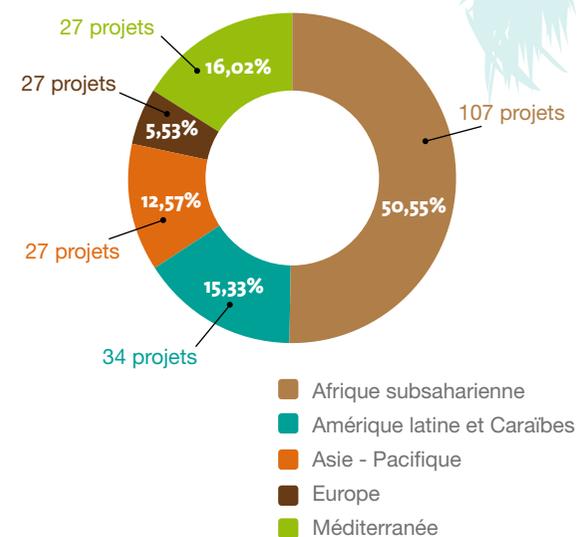
➔ La priorité à l'Afrique et à la Méditerranée



Les chiffres clés des projets, hors ozone

En juin 2010, **212 projets** étaient en cours d'instruction ou d'exécution, représentant un montant potentiel d'engagements de **236 millions d'euros**.

Répartition des projets du FFEM par région au 01/06/2010

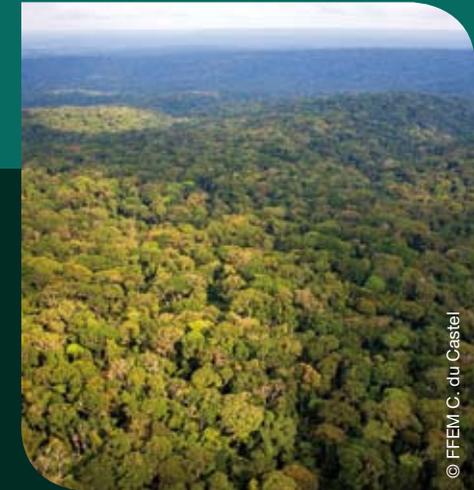


Le montant moyen d'une subvention du FFEM est de l'ordre de **1,1 million d'euros** représentant environ **12% du coût du projet**



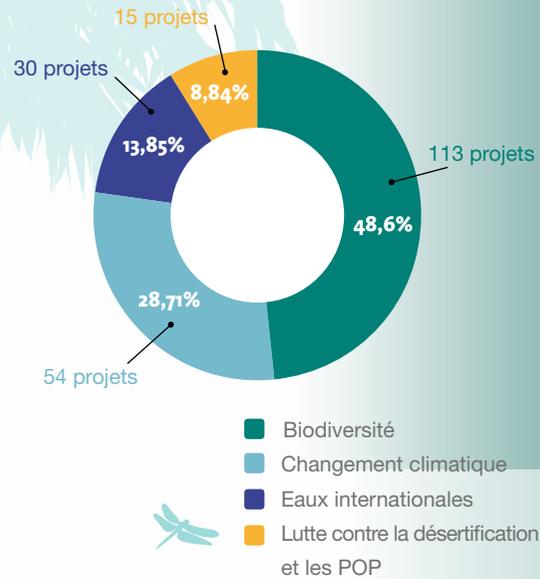


© Heillo & Van Ingen



© FFEM C. du Castel

Répartition des projets du FFEM par domaine au 01/06/2010



© JICN G. Mauvais



➔ Le FFEM, réponse aux enjeux de l'environnement mondial



Biodiversité

La **biodiversité** constitue l'ensemble des gènes, des espèces et des écosystèmes de notre planète. Cette biodiversité est gravement menacée. Pour la maintenir, le FFEM finance des projets qui visent à mettre en œuvre les grandes orientations de la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique.

Ces projets concernent :

- la conservation des espèces et des espaces,
- l'usage traditionnel des ressources naturelles par les populations,
- la gestion durable des ressources naturelles pour en faire un atout du développement économique et social,
- les outils innovants de financement de la conservation de la biodiversité.

Les projets financés...

tiennent compte des populations locales. Ils s'attachent à les impliquer dans la protection de leur environnement et à les faire bénéficier des avantages correspondants.





Changement climatique

Le **réchauffement climatique** résulte du renforcement de l'effet de serre issu de l'accroissement de la concentration de gaz, principalement carbonique, dans l'atmosphère.

En cohérence avec les orientations de la Convention des Nations Unies sur les Changements Climatiques, le FFEM encourage les projets qui réduisent la consommation de carbone fossile ou organique par :

- la promotion d'énergies renouvelables et d'énergies faiblement émissives en gaz à effet de serre,
- la promotion d'énergies renouvelables et d'énergies faiblement émissives en gaz à effet de serre,
- la valorisation de la biomasse,
- l'efficacité énergétique dans les secteurs consommateurs d'énergie,
- le stockage du carbone dans les forêts, les sols et le sous-sol.

Eaux internationales

Les **eaux internationales**, continentales (de surface ou souterraines) ou marines, sont souvent communes à plusieurs Etats ou ne sont sous aucune juridiction. Ces eaux ainsi que les ressources associées à ces écosystèmes sont actuellement menacées par une exploitation excessive (surpêche), par la pollution ou par l'érosion des sols côtiers.

L'objectif du FFEM est de contribuer à la mise en place d'une meilleure gestion des eaux internationales. Il privilégie les projets qui :

- donnent une place importante à la collaboration entre Etats,
- renforcent les réseaux de mesure et les systèmes de suivi,
- contribuent à diminuer les sources de pollution.



© FFEM G. Rieb



© AFD E. Thauvin



➔ Le FFEM, réponse aux enjeux de l'environnement mondial



© FFEM C. du Castel

Dégradation des terres Désertification - Déforestation

La **désertification** résulte des variations climatiques et des actions anthropiques conduisant à une dégradation des écosystèmes des zones arides. Ce phénomène affecte à la fois la biodiversité et les conditions sociales et économiques des populations.

L'action du FFEM est en grande partie localisée dans les pays sahariens et sahéliens. Il finance prioritairement les projets au niveau local visant à soutenir la résilience des écosystèmes ou à inverser le processus de désertification là où cela est encore possible, y compris la lutte contre la déforestation ou la dégradation des forêts. Il soutient en particulier l'agro-écologie.

Polluants organiques persistants (POP)

Il s'agit de douze substances dangereuses (pesticides, produits chimiques industriels, sous-produits chimiques) à longue durée de vie et migrant dans les sols et l'eau parfois sur de très longues distances. S'accumulant au long de la chaîne alimentaire, ils sont ingérés par les êtres vivants chez lesquels ils sont à l'origine de problèmes immunitaires et de malformations génétiques.

Compte tenu de l'impact important des **POP** sur l'environnement et la santé, le FFEM, depuis 2004, soutient des projets d'élimination de ces polluants.



© D. Staibe





Couche d'ozone

L'**ozone stratosphérique** est un écran protecteur qui absorbe la quasi-totalité des rayons ultraviolets produits par le soleil, rayonnements nocifs pour les êtres vivants. Une baisse significative des concentrations d'ozone stratosphérique a été constatée au début des années 80. Ce phénomène est lié à la production par l'homme de substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) utilisées comme fluides frigorigènes, solvants, aérosols, mousses isolantes, pesticides et gaz d'extinction.

Certaines SAO ont un potentiel de réchauffement global (PRG) important. En éliminant ces SAO, le protocole de Montréal a permis d'éviter l'équivalent de 8Gt-eqCO₂/an de 1990 à 2010.

Le secrétariat du FFEM assure pour le compte du MEIE des activités de suivi des stratégies

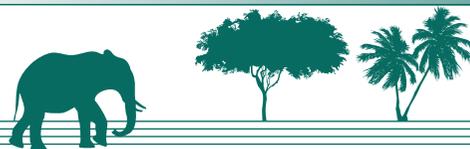
et de conseil sur les orientations soumises par les 196 Parties au protocole de Montréal.

Il représente la France en tant que membre du comité exécutif du Fonds multilatéral, lequel finance sous forme de dons des projets d'élimination des SAO dans les pays en développement. Il participe également aux négociations internationales qui en résultent. **De 1991 à 2009, la France a contribué pour près de 195 MUS\$ au Fonds multilatéral.**

Le secrétariat du FFEM assure le pilotage de la mise en œuvre et la gestion des projets présentés par la France au Fonds multilatéral en intervenant sur les études de préparation de projets (y compris la recherche de partenariats et de cofinancements), la fourniture d'équipements, l'assistance technique et la formation.



© AFD E. Thauvin



➔ Le FFEM, un instrument collégial d'intervention

Le FFEM s'appuie sur trois instances

- le comité de pilotage,
- le comité scientifique et technique,
- le secrétariat.

➔ Une gouvernance interministérielle

Le comité de pilotage du FFEM est composé des cinq partenaires institutionnels : les ministères chargés de l'Économie, des Affaires étrangères et européennes, de l'Écologie, de la Recherche, et l'Agence Française de Développement. Il est présidé par le représentant du ministère chargé de l'Économie (Direction générale du Trésor).

Le comité de pilotage se prononce sur :

- la politique générale du FFEM, notamment ses orientations géographiques, ses domaines d'intervention et le budget du secrétariat,
- l'opportunité des projets au stade de l'identification après avis du comité scientifique et technique,
- l'engagement financier au terme d'une phase d'évaluation.

Le comité de pilotage nomme les membres du comité scientifique et technique.

➔ Un processus rigoureux d'analyse et d'évaluation

Le FFEM dispose d'un comité scientifique et technique indépendant. Ce comité se compose de dix personnalités reconnues pour leurs compétences économiques, environnementales et sociales dans les domaines couverts par le FFEM :

- il émet des recommandations au stade de l'identification du projet et des observations au stade de l'engagement,
- il anime et effectue des travaux (études, séminaires) relatifs aux aspects scientifiques, techniques, socioéconomiques en rapport avec l'environnement mondial,
- il participe, avec les institutions membres et le secrétariat, aux initiatives visant à informer et à sensibiliser les partenaires français et internationaux sur les enjeux de l'environnement mondial.

➔ Une structure de gestion flexible et réactive

Le secrétariat du FFEM, composé de 10 agents permanents, a pour rôle :

- l'instruction et le suivi des projets financés par le FFEM, en liaison avec ses institutions-membres,
- la préparation et la mise en œuvre des décisions du comité de pilotage,
- les relations sectorielles avec les partenaires institutionnels, scientifiques, économiques et associatifs,
- le suivi du FEM, du Fonds multilatéral du Protocole de Montréal et des relations sectorielles avec les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux.



Le secrétariat du FFEM est rattaché à la **Direction de la Stratégie de l'AFD**. Le fonds bénéficie pour sa gestion des **services comptables, financiers** et des **ressources humaines** ainsi que du **réseau d'agences locales** de l'AFD.



➔ Le cofinancement du FFEM dans un projet

➔ Les critères d'éligibilité au financement du FFEM

Pour être éligible, un projet doit :

- avoir un impact positif et significatif sur l'environnement mondial,
- concourir au développement économique et social du pays d'intervention et des populations bénéficiaires,
- être innovant et créer un effet démonstratif et reproductible,
- présenter une pérennité sociale, institutionnelle, économique et environnementale après sa réalisation,
- être mis en œuvre par un organisme efficace et compétent,
- être financé majoritairement par d'autres bailleurs de fonds (y compris locaux), le FFEM apportant un financement minoritaire,
- être cohérent avec les priorités de la politique française de coopération et de développement.

Ne sont pas éligibles :

- les programmes se limitant au renforcement de capacités et de recherche non liés à un projet de développement,
- les activités récurrentes et les coûts de fonctionnement d'institutions ou d'organismes.

➔ **Les pays éligibles** sont tous **les pays en développement éligibles à l'aide publique au développement** au sens de l'OCDE, avec une priorité sur l'Afrique et à la Méditerranée.

Les collectivités et territoires d'outre mer français peuvent mobiliser des financements du FFEM à travers des projets régionaux.

La contribution du FFEM est toutefois limitée à 25% du montant global des projets.



➔ Le cycle des projets au FFEM

② Identification

- rédaction d'une fiche d'identification par un des partenaires institutionnels avec le bénéficiaire potentiel
- vérification de l'éligibilité du projet par le secrétariat
- avis du comité scientifique et technique et avis du secrétariat
- examen de la fiche par le comité de pilotage
- appui rédactionnel et normalisation des fiches par le secrétariat
- autorisation éventuelle par le comité de pilotage à engager l'évaluation ex-ante du projet

① Pré-identification

- rédaction d'une fiche sommaire présentant les caractéristiques de l'idée de projet : contexte du projet, objectifs, partenaires et coûts
- sélection de 12 fiches et rapports de présentation effectuée par le secrétariat en concertation avec les 5 partenaires institutionnels qui feront l'objet d'un examen lors des 3 réunions annuelles du comité de pilotage

③ Evaluation ex-ante

- réalisation de l'étude de faisabilité ex-ante du projet détaillant les conditions techniques, économiques et institutionnelles de mise en œuvre du projet et des points d'application du financement sur la base de sa faisabilité, de son cadre logique
- réalisation du rapport de présentation au comité de pilotage
- appui rédactionnel et normalisation du rapport de présentation par le secrétariat

④ Engagement

- examen du rapport de présentation du projet par le comité de pilotage
- approbation par le comité de pilotage du projet, avis en séance du comité scientifique et technique et du secrétariat
- autorisation du secrétariat à engager les fonds correspondants
- préparation de la convention de financement entre le secrétariat et le bénéficiaire
- signature de la convention de financement entre l'AFD, gestionnaire du FFEM, et le bénéficiaire

⑤ Mise en œuvre

- mise en œuvre du projet par le bénéficiaire de la subvention,
- suivi et supervision par le partenaire institutionnel avec l'appui du secrétariat
- élaboration de rapports d'avancement techniques et financiers réguliers par le bénéficiaire
- le cas échéant, évaluation à mi-parcours
- gestion des fonds par l'AFD avec l'appui du secrétariat

⑨ Communication

- communication après achèvement ou post-évaluation du projet par le partenaire institutionnel, avec l'appui du secrétariat, et/ou par les partenaires bénéficiaires
- diffusion de supports de communication : publications, CD ou films...
- les supports peuvent porter sur un projet ou un échantillon de projets sur une thématique donnée ou sur une géographie commune

⑥ Rapport d'achèvement

- rédaction d'un rapport d'achèvement par le bénéficiaire de la subvention

⑧ Capitalisation

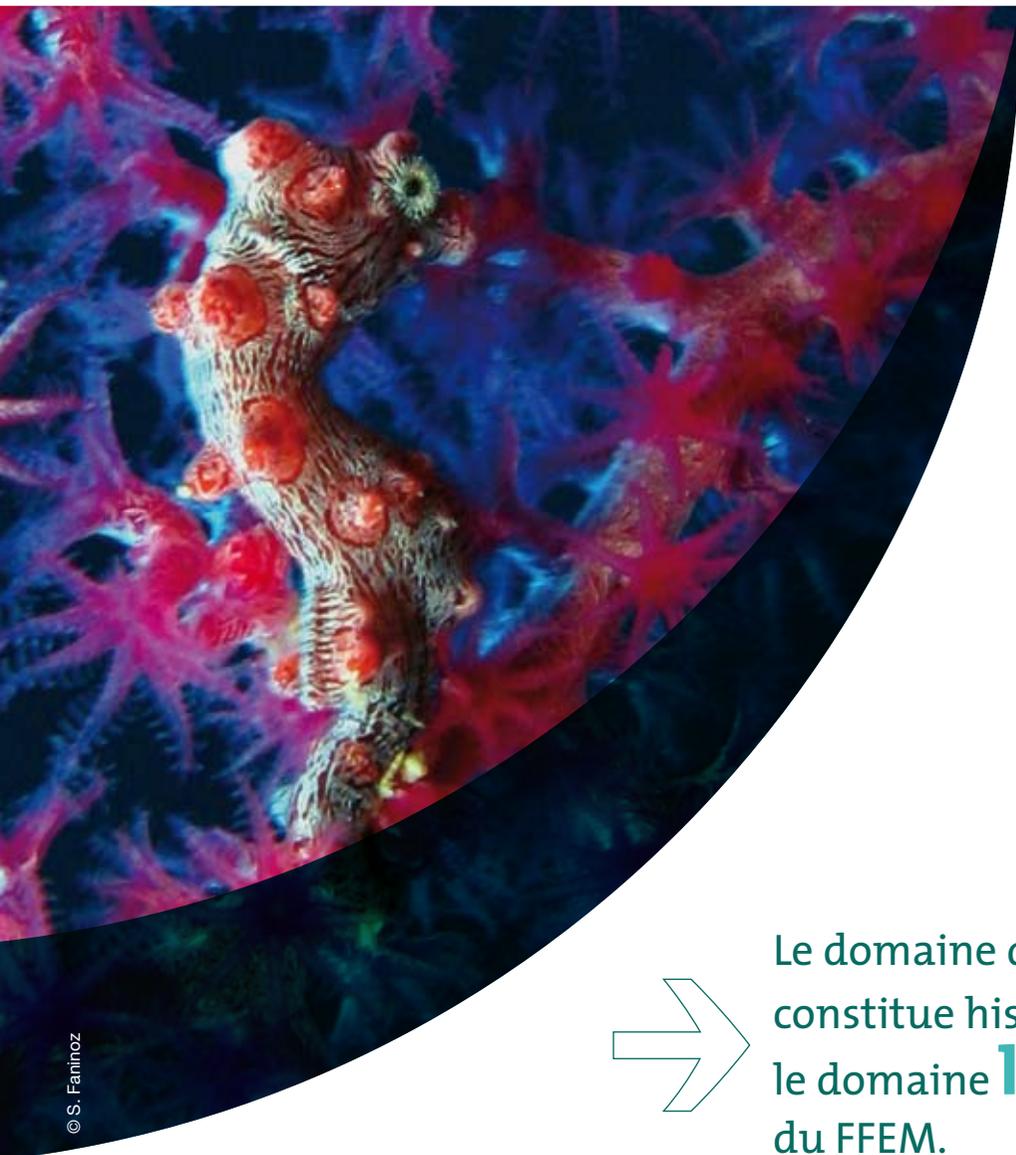
- évaluations rétrospectives
- conférences, séminaires

⑦ Post-évaluation

- évaluation des résultats et des impacts après achèvement du projet



➔ La stratégie du FFEM dans le domaine de la biodiversité



© S. Faminoz

La biodiversité est aujourd'hui gravement menacée du fait des activités humaines. D'après l'« évaluation des écosystèmes pour le millénaire » (Nations Unies, 2005), **le taux d'extinction** des espèces est **1 000 fois plus rapide** que le taux d'extinction « naturel ». De nombreux experts décrivent désormais la période actuelle comme la **6^{ème} extinction planétaire**.

- **14,8 millions d'hectares de forêts tropicales disparaissent chaque année**, l'équivalent de la superficie du Bangladesh et du quart de la surface de la France. Les forêts du monde ont une **perte moyenne de 0,5 % par an depuis 15 ans**. (Source : Terre Sacrée).
- **35 % des mangroves ont disparu** au cours des deux dernières décennies, du fait de l'aquaculture, de la surexploitation et des tempêtes. Les mangroves couvraient autrefois une surface d'au moins 32 millions d'hectares. Aujourd'hui, il n'en reste que 15 millions d'hectares, c'est-à-dire moins de la moitié de la surface originelle. (Source : World Rainforest Movement).

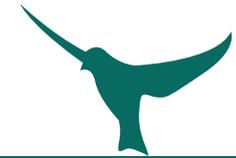
- **30 % des récifs coralliens ont été sérieusement endommagés** par la pêche, la pollution, les maladies et le phénomène de blanchiment du corail. Au cours des 50 dernières années, de nombreux récifs des Caraïbes ont perdu jusqu'à 80 % de leur couverture corallienne. (Source : UNESCO).
- Les **zones humides couvrent dans le monde entre 748 et 778 millions d'hectares**. Au cours des cinquante dernières années, le drainage, la pollution, l'irrigation et le changement climatique ont entraîné **la disparition de 50% de ces zones humides**. (Source : Journée Mondiale des Zones Humides).

Les conséquences de l'érosion de cette biodiversité sont dramatiques : perte patrimoniale irréversible, perte des services rendus par les écosystèmes concernant l'alimentation, le bois, le climat, les ressources en eau, les ressources génétiques, la pharmacopée, etc. Les populations les plus pauvres, dans les pays en développement, sont également les plus touchées car leur subsistance dépend directement des ressources naturelles et de leur disponibilité.



Le domaine de la **biodiversité** constitue historiquement le domaine **le plus important** du FFEM.



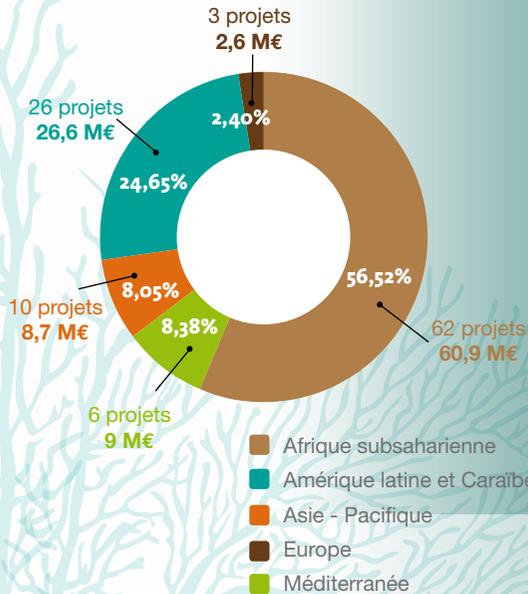


107 projets

financés pour un total d'engagement de **108 M€**



Répartition du portefeuille de projets Biodiversité par région



Au 01/06/2010, 50% des ressources du FFEM ont été affectées à la biodiversité, avec un portefeuille de **107 projets et un montant total d'engagements de 108 M€.**

62% des ces projets concernent l'Afrique subsaharienne, 26% l'Amérique latine ou les Caraïbes, 10% l'Asie/Pacifique, 3% l'Europe de l'Est et 6% la Méditerranée.



© Cristina Mittermeier/ILCP



© Cristina Mittermeier/ILCP



➔ La stratégie du FFEM dans le domaine de la biodiversité



Le FFEM encourage la réalisation de projets exemplaires, innovants et reproductibles. Il soutient depuis sa création des **approches novatrices** conciliant préservation des ressources naturelles et développement local. Ses interventions concernent aussi bien le milieu terrestre que le milieu marin.

Il **privilégie** :

- le **développement et la bonne gestion d'aires protégées**, en s'assurant de l'implication des populations riveraines,
- la **protection et la bonne gestion des forêts tropicales**,
- et plus généralement la **gestion durable des ressources naturelles**, sur les aires protégées et à leur périphérie, compatible avec les activités économiques telles que la pêche et le tourisme.

Dans l'optique de promotion de l'innovation, le FFEM encourage les **financements innovants** :

- il favorise la mise en place de **fonds fiduciaires** et de mécanismes de **compensation économique** à l'effort écologique (paiement des **services environnementaux** notamment),
- il promeut les **partenariats publics privés** (cogestion d'aires protégées par exemple), les outils d'**évaluation économique de la conservation** et les approches de **gestion des paysages et d'aménagement des territoires**.

➔ **Soutenir les enjeux mondiaux** de préservation de la biodiversité en combinant les solutions de développement local

Le FFEM articule depuis son origine les enjeux globaux ou mondiaux de préservation de la biodiversité et la recherche de solutions concrètes et pragmatiques de développement au niveau local. Concilier la préservation des ressources naturelles avec l'amélioration du niveau de vie des populations en développant des activités génératrices de revenus est un axe prioritaire.

Les projets cofinancés par le FFEM s'inscrivent dans une approche d'aménagement du territoire, au travers de changements d'affectation des espaces, de modification de leur mode de gouvernance, de leur gestion à l'échelle du paysage, de zonage et de règles des différents usages, d'établissement de corridors de protection et de migration de la faune, négociés avec les populations ou décidés par elles.

Ils encouragent les partenariats multi-acteurs en collaborant en liaison avec les pays bénéficiaires et les partenaires nationaux ou locaux : chercheurs, acteurs publics, entreprises privées, collectivités locales, ONG, fondations.



→ Articuler la biodiversité avec les autres domaines de l'environnement mondial

Les projets visant à préserver la biodiversité mondiale ont des impacts importants en termes de changement climatique. En effet, les principaux puits de carbone naturels sont souvent corrélés à des zones de haute biodiversité (forêts tropicales).

Les niveaux de précipitations au niveau régional et local, la capacité des terres à absorber ou à retenir cette eau et la qualité de cette dernière lorsqu'elle est utilisée peuvent être liés à la bonne santé des forêts et des zones humides.

La déforestation ou l'intensification de l'utilisation des terres agricoles influent sur le réchauffement climatique (rejets de carbone dans l'atmosphère et diminution de la capacité de stockage) sur la perte de biodiversité, d'habitats et sur la disparition d'espèces animales et végétales.

De la même façon, le processus de désertification dans certaines régions de la planète est synonyme d'uniformisation des écosystèmes, de perte de biodiversité, et donc de disparition de services environnementaux.

Le domaine de la biodiversité...

est intrinsèquement lié aux autres domaines de l'environnement mondial. Outre les services directement liés à la biodiversité, les écosystèmes offrent des fonctions de régulation vitales.



➔ Les moyens d'action du FFEM



© UICN G. Mauvais

Le FFEM se concentre sur la gestion durable des ressources naturelles, sur leur valorisation économique et particulièrement sur l'efficacité de gestion des aires protégées, terrestres et marines, ainsi que de leur périphérie.

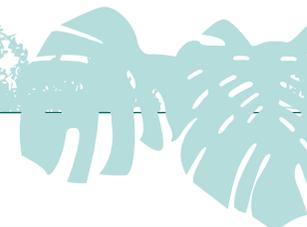
Hors des aires protégées, des approches de gestion communautaire ou de gestion de ressources naturelles sont engagées en partenariat avec les collectivités locales. Les questions agricoles ou foncières sont autant que possible, intégrées aux projets.

La promotion de la gestion durable des forêts reste un axe prioritaire d'intervention : il s'agit d'en mesurer les résultats sur la biodiversité animale et végétale, d'étendre le dispositif à des concessions de petite taille, de promouvoir

la gestion par les collectivités locales ou de renforcer leur implication et de déboucher sur des certifications encore rares en Afrique tropicale. L'exploitation d'autres ressources naturelles (produits forestiers non ligneux, petit gibier, etc.) a suscité de nombreux espoirs de revenus ; le principal bénéfice des populations locales réside souvent dans l'accès et l'usage de leurs ressources traditionnelles.

Le FFEM encourage...

la réalisation de projets exemplaires, innovants et reproductibles. Son action consiste à évaluer les enjeux, hiérarchiser les priorités et à soutenir la réalisation de projets pilotes. Il contribue, à travers la réalisation d'études et de programmes, à aider à définir les politiques d'accompagnement, mesurer et diffuser l'expérience.



Exploiter durablement les ressources naturelles

→ Contribuer à la gestion durable des forêts

Les forêts tropicales représentent 7% des terres émergées et concentrent plus de 50% de la diversité biologique de la planète. Elles sont victimes d'une intense dégradation affectant plus de 7 millions d'hectares par an. Cette dégradation des écosystèmes forestiers tropicaux est à l'origine de 20% des émissions anthropiques de gaz à effet de serre.

Face à cette situation, la communauté internationale négocie depuis 2007 un mécanisme de financement de la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des écosystèmes forestiers (REDD) à intégrer dans le futur accord « climat » qui devrait prendre la suite du Protocole de Kyoto après 2012.

Institution porteuse : AFD

APPUI À LA GESTION DURABLE DES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO ET DU BASSIN AMAZONIEN BRÉSILIEN

Pays : Cameroun, Congo, Gabon, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo

Contribution FFEM : 1,2 M€

Cout total du projet 3,3 M€ - Novembre 2008

Bénéficiaire : CIFOR (Center for International Forestry Research)

Partenaires : AFD, CIFOR

Les négociations en cours sur le mécanisme de financement REDD représentent une opportunité pour conforter les politiques d'aménagement forestier durable mises en œuvre ces dernières années dans les pays du bassin du Congo et ainsi favoriser leur développement tout en apportant une contribution significative à la lutte contre le changement climatique.

Le projet vise à contribuer à l'intégration de l'aménagement forestier dans le cadre des stratégies REDD des pays d'Afrique centrale, en développant les axes suivants :

- synthétiser les connaissances existantes en matière d'évaluation des stocks de carbone ;
- fournir des éléments permettant d'apprécier l'impact de l'aménagement forestier sur les émissions de carbone ;
- faciliter les échanges entre l'Amazonie brésilienne et l'Afrique sur ces sujets ;
- fournir aux négociateurs de l'Afrique centrale les moyens de défendre leurs positions lors des futures négociations sur le climat.



© FFEM/G. Rieb



Institution porteuse : MEEDDM

GESTION DURABLE DE LA FORÊT DE L'ETAT DE L'AMAPA AU BRÉSIL

Contribution FFEM : 1,6 M€

Cout total du projet 5,5 M€ - Avril 2010

Bénéficiaire : GRET

Partenaires : CI, Etat Amapa

Une population en forte augmentation et une économie à développer soumettent les espaces forestiers encore préservés de l'Etat d'Amapa à des pressions grandissantes. Dans ce contexte, le projet soutient la politique de développement vertueuse de l'Etat basée sur une exploitation et gestion raisonnée de ses forêts.

Il s'agit concrètement de :

- consolider la gestion de la forêt d'Etat (4 M.ha), dont une partie va être concédée sous forme d'exploitation à faible impact ;
- renforcer plus la gestion du corridor de Biodiversité (10 M.ha) regroupant cette forêt d'Etat ainsi que des aires protégées de différents statuts (Etat, niveau fédéral).

Des actions de coopération transfrontalière avec la Guyane sont prévues notamment en matière de recherche. Le projet s'inscrit par ailleurs dans le post Copenhague avec une composante REDD+.



© FFEM/G. Rieb



➔ Les moyens d'action du FFEM



© Louis-Marte Préau PIM

Gérer durablement les aires marines protégées

➔ Contribuer à la protection des écosystèmes marins

La France occupe une place et une responsabilité importantes dans la protection des océans du globe : troisième puissance maritime mondiale avec une zone économique exclusive (ZEE) de 11 millions de km², et quatrième pays pour les surfaces de récifs coralliens qui représentent des aires de très grande biodiversité, les hotspots marins.

Une évaluation récente conduite par The Nature Conservancy publiée dans la revue Conservation Letters indique que seulement 1 % des zones marines (contre 12 % des surfaces terrestres) sont sous statut protégé alors que les gouvernements se sont engagés dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique à atteindre un taux de 10 % pour 2012. Seulement 4 % des zones littorales sont

protégées au niveau mondial, avec de fortes variations (Nouvelle-Zélande 70 %, Méditerranée moins de 2 %). De très gros efforts sont donc encore nécessaires pour la protection de l'environnement marin mondial. Dans le contexte de la crise économique et environnementale mondiale, de la rareté des moyens financiers d'intervention, il reste indispensable d'agir vite tout en veillant à la pertinence et au ciblage fin des actions.

Depuis 1994, le FFEM a financé plusieurs programmes et projets de protection de la biodiversité marine et de mise en place d'aires marines protégées. Il a ainsi contribué à la protection de plus de 70 aires marines protégées (AMP) dans le monde couvrant plus de 8 000 km².





Institutions porteuses : MAEE - AFD

CONTRIBUTION À L'INITIATIVE RÉGIONALE POUR LA PROTECTION DES RÉCIFS CORALLIENS DANS LE PACIFIQUE SUD

Pays : Samoa, Iles Cook, Iles Salomon, Fidji, Vanuatu, Kiribati, Tonga, Tuvalu, Wallis et Futuna, Nouvelle Calédonie, Polynésie Française

Contribution FFEM : 2 M€

Cout total du projet 8,7 M€ - Juillet 2004

Bénéficiaire : CIFOR (Center for International Forestry Research)

Partenaires : CI, AFD

L'objet du projet global est de favoriser le développement durable de petits pays insulaires du Pacifique par la protection et la valorisation des récifs coralliens à travers un appui à un réseau d'aires marines protégées et la mise en place de mesures de limitation de l'érosion des bassins versants.

Le programme CRISP a permis de réaliser plusieurs supports de planification régionale des priorités de conservation de l'environnement marin et a contribué à la création et au renforcement d'environ 40 Aires Marines Protégées (AMP) du Pacifique sud, soit environ 10 % des AMP de la région.



Institution porteuse : MEEDDM

PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ DE L'AIRE DE CONSERVATION MARINE DE L'ILE DE COCO AU COSTA RICA

Contribution FFEM : 1,06 M€

Cout total du projet 3,5 M€ - Juillet 2003

Bénéficiaire : Ministère de l'environnement costaricien

Partenaires : Ministère de l'Environnement et de l'Energie du Costa Rica et autres institutions nationales, GEF/PNUD, autres.

Le projet vise à créer une synergie entre conservation de la nature et développement humain et à réduire les menaces pesant sur la biodiversité marine et terrestre de l'île de Coco grâce à la consolidation et à la pérennisation des capacités de gestion du Parc National.

Le projet a permis le développement des moyens ainsi que de l'efficacité de gestion, d'aménagement du Parc mais également de développement de la connaissance scientifique du site. Le PNIC est très probablement le parc marin en zone pélagique le plus avancé et le plus développé du Costa Rica, pouvant servir d'exemple pour les autres parcs marins du pays. C'est en outre un site touristique d'une qualité extraordinaire notamment pour ses sites de plongée sous-marine de renommée mondiale pour leur beauté, leur richesse et l'incroyable profusion de faune aquatique, dont en particulier d'importantes populations de requins.



© FFEM J. Calais



© FFEM J. Calais



➔ Les moyens d'action du FFEM



© FFEM G. Riebel

➔ Créer ou renforcer les aires marines protégées

Le soutien aux aires marines protégées impliquant les pêcheurs privilégie les approches régionales en cohérence avec les écosystèmes marins. Les mesures des résultats des projets ont été renforcées et ont permis de diffuser des enseignements sur les meilleures pratiques.

Le FFEM a réalisé une étude de capitalisation sur ses expériences sur les Aires marines protégées. Un échantillon de onze projets participant à la conservation de la biodiversité marine et concernant directement ou en partie des aires marines protégées en zone tropicale a permis d'apprécier les méthodes d'intervention et de mesurer les impacts biologiques et socio-économiques de ces projets.

Ces projets contribuent à la création ou au renforcement de plus de 70 AMP situées en zone tropicale, aux caractéristiques très différentes.



Aires marines protégées
Capitalisation des
expériences cofinancées
par le FFEM

Résumé exécutif - Modèle Rose des Vents

- 8 études thématiques :
Montage des projets AMP - Création, gestion et gouvernance des AMP - Financement pérenne des AMP - Activités alternatives génératrices de revenus (AAGR) - Gestion de la pêche - Gestion du tourisme - Recherche scientifique et suivi - Valeur économique et rentabilité

- Fiches analytiques des projets et des AMP, présentant le panorama des projets et des aires marines protégées qui ont bénéficié d'un appui du FFEM et qui constituent l'échantillon d'analyse





→ Contribuer à la réflexion sur la gouvernance de la haute-mer

Les activités marines ont été pendant longtemps confinées aux seules eaux côtières. Aujourd'hui, avec le progrès technologique, toutes les parties de l'océan sont devenues accessibles à l'humanité. Les aires et les ressources situées au-delà des juridictions nationales sont fortement menacées par l'intensité et la diversité des activités humaines qui laissent des marques toujours plus profondes (augmentation du transport maritime et de la pêche en haute mer par exemple).

Il est devenu urgent de repenser la gestion des aires et des ressources situées en dehors des juridictions nationales.

Le FFEM a coordonné l'étude « Oceanis », un recueil de contributions d'experts internationaux, qui donne plusieurs perspectives dans le but d'établir une nouvelle gouvernance de la biodiversité de la haute mer.



OCEANIS - 2009 - vol. 35-1/2
Towards a New Governance
of High Seas Biodiversity
(août 2009)



➔ Les moyens d'action du FFEM



© UICN G. Mauvais

Gérer durablement les ressources et les milieux terrestres

➔ **Encourager la conservation des espèces et des espaces**

Le FFEM encourage la conservation des espèces et des espaces, l'usage traditionnel des ressources naturelles par les populations, et une exploitation durable des ressources.

Valoriser la biodiversité pour en faire un atout de développement économique et social, en prenant soin d'impliquer les populations locales dans sa gestion est un objectif prioritaire du FFEM.

Entre 2006 et 2008,



55 projets
financés pour **1,9 M€**



© Cristina Mittermeier/LCP

Programme de Petites Initiatives (PPI)

Créé en 2006, le PPI soutient les organisations de la société civile des pays africains, actives dans la protection de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique, à travers le financement de projets de faible montant.

Ce programme leur permet d'agir concrètement sur le terrain, d'améliorer leurs compétences en montage, gestion et suivi de projets, de renforcer leur crédibilité et leurs capacités d'influence sur les choix environnementaux de leurs pays.

Fort des résultats obtenus, le FFEM a lancé un deuxième programme pour la période 2009-2011. 50 nouveaux projets seront financés pour soutenir d'autres organisations qui nécessitent encore un accompagnement. Le suivi technique est assuré par le Comité français de l'UICN.





Institution porteuse : AFD

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE PROTECTION DES MASSIFS FORESTIERS DE LA PROVINCE D'IFRANE AU MAROC

Contribution FFEM : 2,3 M€

Cout total du projet 20,25 M€ - Mars 2000

Bénéficiaire : Royaume du Maroc

Partenaires : AFD, Etat, communes, usagers

La province d'Ifrane située dans le Moyen Atlas au nord du Maroc abrite un massif de cèdres remarquable couvrant 355 000 ha. Réservoir de biodiversité, il joue un rôle écologique majeur, en préservant les eaux, les sols, et le milieu naturel. Le projet consiste à gérer de manières rationnelle et durable le massif forestier et ses zones périphériques dans une optique d'aménagement du territoire, en concertation et au bénéfice des populations riveraines.

Les innovations principales du projet ont été la concertation avec les populations locales marocaines en périphérie des zones protégées, la réalisation de plans de gestion sylvopastoraux et la signature de contrats avec des associations pastorales, premier pas vers une gestion participative intégrée du territoire ainsi que la constitution d'un réseau d'opérateurs en écotourisme.



Institution porteuse : AFD

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU PARC NATIONAL DE QUIRIMBAS AU MOZAMBIQUE

Contribution FFEM : 0,7 M€

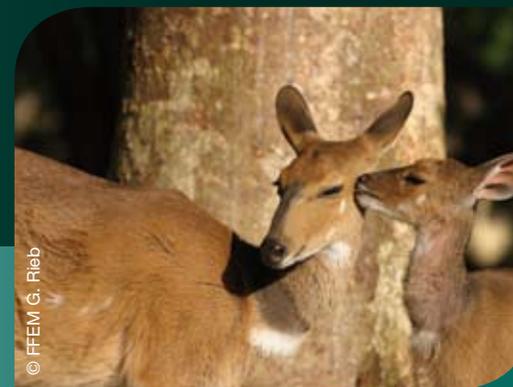
Cout total du projet 5,3 M€ - Mars 2004

Bénéficiaire : République du Mozambique

Partenaires : AFD, WWF

Créé en 2002, le Parc National de Quirimbas couvre 7 506 km² et abrite une grande biodiversité : plantes endémiques, faune terrestre remarquable et écosystèmes marins riches et variés. Il compte plus de 100 000 personnes en son sein et dans sa périphérie. Opération pilote au Mozambique, ce programme est une réponse concrète aux besoins de développement humain et de préservation de la biodiversité.

Le projet a pour objectif de créer les conditions d'une gestion économiquement, socialement et écologiquement durable de cette aire protégée au bénéfice des populations. Il soutient la mise en place d'une gestion concertée et durable de l'aire protégée, le développement d'activités économiques aux bénéfices locaux (écotourisme, agriculture), la gestion des conflits homme/faune. Le projet a permis entre autre la création des comités de pêcheurs et leur implication dans la gestion et la surveillance, la mise en place d'activités génératrices de revenus (écotourisme, artisanat), l'établissement de zones de non-pêche qui ont démontré leur efficacité, le développement d'un tourisme terrestre et marin.



➔ Les moyens d'action du FFEM



© Helio & Van Ingen

Conserver des espaces naturels et **aménager** le territoire

Institution porteuse : MEEDDM

CONSERVATION DE LA NATURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET TOURISTIQUES DANS LE KALAHARI AU BOTSWANA

Contribution FFEM : 0,9 M€

Cout total du projet 3,09 M€ - Mars 2005

Bénéficiaire : Conservation International (CI)

Partenaires : CI, DWNP, UE, CCB



© D. Reynolds - WWF

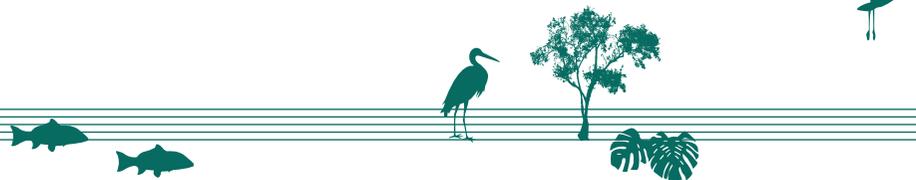


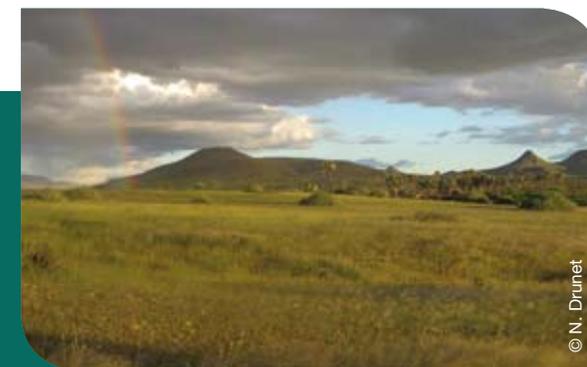
Les projets cofinancés par le FFEM s'inscrivent dans **une approche d'aménagement du territoire**, au travers de changements d'affectation des espaces, de modification de leur mode de gouvernance, de leur gestion à l'échelle du paysage, de zonage et de règles des différents usages, d'établissement de corridors de protection et de migration de la faune, **négociés avec les populations ou décidés par elles.**

Le projet vise à préserver d'une part la diversité et l'intégrité de l'écosystème du Kalahari à travers la mise en place d'un corridor écologique et d'autre part à contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communautés locales à travers la valorisation du patrimoine naturel et culturel local.

Il s'agit de proposer une alternative crédible à un modèle de développement économique centré sur l'élevage, dommageable pour la faune et la flore (morcellement de l'écosystème, surpâturage, surexploitation des ressources en eau).

Le projet appuie différentes activités économiques valorisant la culture locale (groupes de chants et danses Bochiman). Il implique les communautés dans le suivi et la gestion de la faune (technique du cyber tracking avec des chasseurs Bochimans). Il soutient le développement du tourisme régional (planification, mise en place de produits pilote). Il contribue également à une révision des schémas d'aménagement du territoire afin de formaliser la création d'un corridor écologique entre les parcs nationaux du Kalahari Transfrontier Park et de la Central Kalahari Game Reserve.





© N. Druinet

Institution porteuse : MEEDDM

RENFORCEMENT DU SYSTÈME NATIONAL D'AIRES PROTÉGÉES EN URUGUAY

Contribution FFEM : 1 M€

Cout total du projet 5,2 M€ - Novembre 2007

Bénéficiaire : République orientale d'Uruguay

Partenaires : MVOTMA, FEM, AECI-Coop espagnole, PNUD, etc.

L'objectif du projet est de préserver la biodiversité et les milieux naturels en Uruguay, à travers la mise en place d'un système national d'aires protégées représentatif, cohérent et efficace. L'appui du FFEM cible 2 sites pilotes sur lesquels sont expérimentés de nouveaux modèles de gouvernance inspirés de l'approche territoriale des Parcs Naturels Régionaux français : la Laguna de Rocha et les Quebradas del Norte. La question de la gouvernance des Aires Protégées impliquant des propriétaires privés est prioritaire. Les mesures de gestion en découlant sont adossées à une charte, signée entre les différents usagers du Parc.



Institution porteuse : MAEE

RÉSEAU DES CONCESSIONS DE CONSERVATION (« CONSERVANCIES ») EN NAMIBIE

Contribution FFEM : 1,4 M€

Cout total du projet 12,11 M€ - Mars 2004

Bénéficiaire : République de Namibie

Partenaires : Etat, FEM, collectivités

Le projet appuie un processus national namibien original de cession des droits d'usage de la faune et de la flore aux communautés locales, qui s'organisent pour ce faire en « conservancies » communautaires. Cette démarche permet de conserver les ressources naturelles hors des aires protégées. Les populations en tirent un bénéfice économique tangible et durable. En 2010, 53 « conservancies » sont enregistrées représentant plus de 10% du territoire namibien. Le projet soutient 16 sites considérés comme prioritaires par le ministère de l'environnement et du tourisme namibien dans l'ouest et le nord du pays. Cet appui se concentre sur :

- un programme de réintroduction de faune sauvage dans les « conservancies » à partir des parcs nationaux : à ce jour le projet a soutenu la réintroduction de 2 400 animaux (girafes, antilopes Sable, impalas à tête noirs, élans du Cap, rhinocéros noirs...),
- un programme de valorisation des espèces végétales, comme par exemple la griffe du Diable aux vertus anti-inflammatoires, le melon du Kalahari dont la graine permet de produire une huile prisée par l'industrie cosmétique, le Hoedia connue pour ses propriétés « coupe-faim ».



Contribuer aux études d'évaluation du capital naturel et de rémunération des services environnementaux afin de traduire les enjeux de la conservation de la biodiversité en termes économiques

“The Economics of Ecosystems and Biodiversity” (TEEB)

L'étude économique TEEB est une initiative internationale majeure pour :

- attirer l'attention sur les avantages économiques globaux de la biodiversité,
- mettre en évidence les coûts croissants de la perte de la biodiversité et de la dégradation des écosystèmes,
- et élaborer une expertise dans les domaines de la science et de l'économie.

L'Union Européenne est un des partenaires de cette étude (www.teebweb.org).

Le FFEM décline actuellement cette étude sur certains de ses projets. C'est le cas au Cambodge où une étude décrivant la valeur économique du massif forestier des Cardamomes a été réalisée avec le concours de Conservation International.



➔ Les moyens d'action du FFEM

Valoriser économiquement les produits issus de la biodiversité
et **encourager la gestion communautaire** des ressources naturelles

Institution porteuse : MAEE

BIO-HUB - GESTION DURABLE ET COMMUNAUTAIRE DE LA BIODIVERSITÉ ET DES RESSOURCES NATURELLES EN AFRIQUE AUSTRALE ET OCCIDENTALE

Contribution FFEM : 0,5 M€

Coût total du projet 1,5 M€ - Octobre 2004

Bénéficiaire : UICN, WWF, IGF, CIRAD

Partenaires : Ambassade de France Harare,
Autres bailleurs de fonds et clients du Bio-Hub,
Partenaires Bio-Hub (IUCN, WWF, IGF, CIRAD),
CIRAD

Ce projet vise le renforcement de la conservation de la biodiversité en Afrique australe et particulièrement les initiatives de gestion communautaire des ressources naturelles. Le projet a permis de mettre en place une plate forme régionale d'expertise technique et institutionnelle, baptisée Bio-hub, rassemblant des organismes français : CIRAD, Fondation pour la Gestion de la Faune (IGF) et régionaux : WWF, UICN...

Le programme a financé plusieurs projets démonstratifs : reconversion de braconniers en Zambie, gestion de conflits hommes/éléphants également en Zambie, développement de l'agroécologie au Mozambique et en Namibie. Il a permis d'élaborer un état des lieux exhaustif des politiques et pratiques de gestion communautaire des ressources naturelles en Afrique australe, qui a fait l'objet d'une publication internationale. Il a permis également d'élaborer des outils concrets à destination des autorités et populations locales pour la gestion des conflits homme/faune.



Gestion communautaire des ressources naturelles en Afrique. Impacts, expériences et orientations futures.

Publication de l'IIED sur la gestion communautaire des ressources naturelles en Afrique éditée en partenariat avec le FFEM (projet Biohub), le MAEE et l'AFD. Il s'agit d'un des produits de l'atelier organisé au Niger en 2008 à la Tapoa. L'ouvrage présente la synthèse des pratiques sur le thème en Afrique en s'appuyant principalement sur l'expérience des projets cofinancés par le FFEM.

Institution porteuse : MAEE

GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES AVEC COMMUNAUTÉS INDIGÈNES MAPUCHES AU CHILI

Contribution FFEM : 1,7 M€

Cout total du projet 4,5 M€ - Novembre 2001

Bénéficiaire : CONAF

Partenaires : CONAF, BUD FF, Institutions publiques, PNUD, Communautés

L'objectif général du projet est d'appuyer la gestion durable des ressources naturelles tout en assurant la participation de communautés indigènes Mapuches à ce processus dans une optique de préservation de la biodiversité locale et d'amélioration des conditions de vie de cette communauté. La mise en place d'un dispositif de séquestration de carbone qui permet de générer un revenu complémentaire pour les populations.



Institution porteuse : AFD

DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOTOURISME ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LA PROVINCE DE LAO CAÏ AU VIETNAM

Contribution FFEM : 0,89 M€

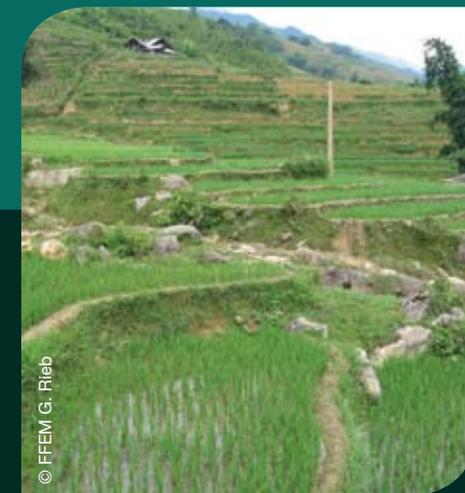
Cout total du projet 27,7 M€ - Novembre 2007

Bénéficiaire : Comité populaire de la province de Lao Cai

Partenaires : AFD, Province de Lao Cai, Gouvernement vietnamien

Ce projet complète un programme de développement rural de la province de Lao Cai soutenu par l'AFD (déseclavement de 4 districts de la province de Lao Cai par la construction de pistes). Il vise à appuyer le développement de l'écotourisme dans la province et à préserver l'écosystème du parc national de Hoang Lien couvrant 63 000 ha.

Le projet vise ainsi à préserver et valoriser les richesses naturelles mais aussi culturelles locales (mosaïque de minorités ethniques montagnardes). Il vise également une équité sociale en soutenant une meilleure implication dans la vie économique et la gestion des ressources locales des minorités ethniques.



© FFEM G. Riebb



© FFEM G. Riebb



➔ Les moyens d'action du FFEM



Promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement

Institution porteuse : AFD

Institution porteuse : AFD

APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES TECHNIQUES AGRO-ÉCOLOGIQUES AU LAOS

Contribution FFEM : 1,47 M€

Coût total du projet 3,63 M€ - Juillet 2004

Bénéficiaire : République du Laos

Partenaires : AFD, CIRAD

Le projet vise à mettre au point des systèmes de production économiquement viables et préservant la fertilité des sols ainsi qu'à appuyer la diffusion des techniques agro-écologiques. Il propose une solution alternative à l'agriculture sur brûlis prédominante dans les zones montagneuses.

La diffusion de techniques agricoles sous couverture végétale au Laos est une innovation dans la région.



GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ AGRICOLE DANS LES SYSTÈMES D'EXPLOITATION AU MALI

Contribution FFEM : 1 M€

Coût total du projet 22,54 M€ - Juillet 2008

Bénéficiaire : CIRAD

Partenaires : AFD, UNSCPC, sociétés cotonnières, IER, CIRAD, IRD, ICRISAT, AOPP, projets conjoints

Conjointement mis en œuvre par des institutions de recherche et des organisations paysannes maliennes, ce projet consiste à renforcer la durabilité des systèmes d'exploitation en intégrant la gestion de la biodiversité agricole et la sélection variétale participative des mils et sorghos du Mali.

Le projet vise à évaluer par modélisation agronomique les capacités d'adaptation au changement climatique de ces deux céréales, ainsi que des niébé et fonios. La finalité du projet sera de développer une gestion raisonnée de la biodiversité agricole notamment au regard des impacts en cours et à venir des changements socio-économiques et des changements climatiques.





Préserver la diversité d'espèces cultivées

Institution porteuse : MAEE

PRÉSERVATION ET UTILISATION DE L'AGROBIODIVERSITÉ DES PLANTES RACINES ET TUBERCULES AU VANUATU

Contribution FFEM : 0,68 M€

Cout total du projet 1,4 M€ - Juillet 2004

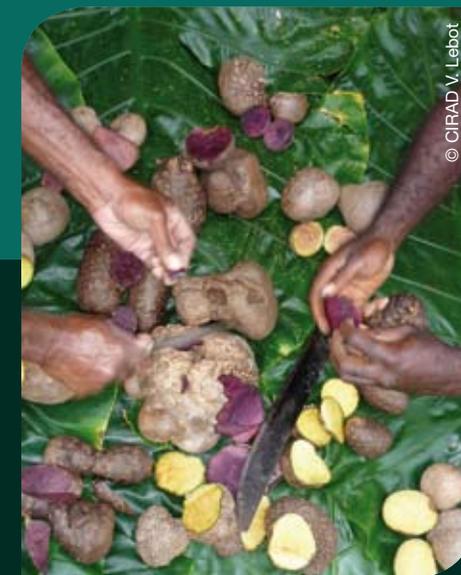
Bénéficiaire : Etat de Vanuatu

Partenaires : Etat Vanuatu, CIRAD



Le projet vise à élaborer un système de gestion de l'agrobiodiversité chez les producteurs. Il propose un mode de gestion dynamique, en alternative à une conservation statique dans des collections des ressources existantes dont les bases génétiques sont souvent étroites. Les objectifs principaux du projet sont d'enregistrer les savoirs traditionnels locaux et comprendre les usages qui y sont associés pour neuf espèces de plantes à racines et tubercules cultivées au Vanuatu, recenser les variétés existantes et étudier la diversité génétique, identifier de nouvelles variétés et les proposer aux agriculteurs et enfin évaluer l'acceptabilité des variétés proposées de manière participative.

Le projet a démontré une extraordinaire diversité des variétés de plantes à racines et tubercules cultivées (219 variétés différentes dans un seul village du Vanuatu dont 148 variétés rien que pour le tarot !). Le projet a également démontré la forte capacité d'échange de matériel et de création variétale dans les villages. Les bases génétiques de ces multiples variétés restent cependant étroites (milieu insulaire fermé) et montrent le besoin d'introduire plus de diversité génétique qui nécessite d'établir un dispositif durable de gestion de cette importante agrobiodiversité.



➔ Les moyens d'action du FFEM



© Cl/photo by Miguel Angel de la Cueva

Encourager la mise en place de mécanismes de financement innovant

Institution porteuse : AFD

APPUI AU FONDS D'INVESTISSEMENT VERDE VENTURES DANS LES ZONES PRIORITAIRES POUR LA BIODIVERSITÉ AU NIVEAU MONDIAL - PRIORITÉ À L'AFRIQUE

Contribution FFEM : 0,99 M€

Cout total du projet 7,04 M€ - Juillet 2009

Bénéficiaire : Conservation International

Partenaires : AFD, Starbucks Coffee Cie, CI, PME

➔ Soutenir les fonds fiduciaires pour la conservation de la biodiversité

Membre du groupe de travail sur les fonds environnementaux de la Conservation Finance Alliance (CFA) créé en 2007 pour encourager la promotion, le transfert de connaissances et les échanges sur les fonds environnementaux en soutien à la protection de la biodiversité globale, le FFEM a contribué à la réalisation de la revue des expériences des fonds fiduciaires pour la conservation de la biodiversité qui offre une vue d'ensemble de l'expérience acquise en matière de création, de gestion et d'évaluation des fonds fiduciaires pour la conservation de la biodiversité. La revue fournit des résultats qui justifient de promouvoir un effort d'investissement plus important dans la biodiversité.

L'objectif général du projet soutenu par le FFEM consiste à améliorer prioritairement en Afrique l'accès au financement des PME contribuant à la conservation de la biodiversité et à améliorer leurs activités commerciales. Le but est d'accroître le suivi et l'évaluation de chaque projet, en veillant au triple résultat **de rentabilité** tout en contribuant à la **conservation de la biodiversité** et au **développement des populations locales**.

Revue des performances financières des fonds fiduciaires pour la conservation de la biodiversité au cours des années 2007-2008





Institution porteuse : AFD

CONTRIBUTION AU CAPITAL DE LA FONDATION POUR LES AIRES PROTÉGÉES ET LA BIODIVERSITÉ DE MADAGASCAR

Contribution FFEM : 1 M€

Cout total du projet 24,6 M€ - Juillet 2005

Bénéficiaire : Fondation pour les aires protégées et la biodiversité de Madagascar

Partenaires : AFD, BMZ/KfW, WWF, CI, Gouvernement malgache, FEM (GEF), Banque mondiale/IDA

L'objectif du projet est la construction d'un mécanisme de financement pérenne des coûts récurrents de gestion du réseau d'aires protégées afin d'en garantir l'intégrité sur le long terme. Les fonds versés au capital de la Fondation sont placés de manière sécurisée sur les marchés financiers et seuls les revenus de cette épargne sont utilisés pour financer à perpétuité la conservation de la biodiversité.

Les premiers versements de capitaux apportés par les fondateurs puis le FFEM et l'AFD, ont permis ensuite de lever de nouveaux fonds qui ont atteint 16,6 MUS\$ en 2009 et d'obtenir la signature d'accords formels pour le versement de 33,7 MUS\$ à moyen terme. En 2010, grâce aux revenus d'épargne de ces capitaux, la fondation a octroyé ses premières subventions au bénéfice du Parc National de Masoala et du Complexe Mahavavy-Kinkony.



Institution porteuse : AFD

CONSERVATION DE L'ÉCOSYSTÈME DES CARDAMOMES AU CAMBODGE

Contribution FFEM : 0,84 M€

Cout total du projet 2,08 M€ - Juillet 2005

Bénéficiaire : Ministère de l'Agriculture, des Forêts, et des Pêches (MAFP), Conservation International (CI)

Partenaires : CI

L'objectif du projet est d'une part, de préserver les fonctions de biodiversité et de protection du bassin versant du cœur du massif des Cardamomes et, d'autre part, de faire bénéficier les populations de ces actions : amélioration des conditions de vie des 7 000 habitants dans la zone et maintien des services écologiques rendu par la forêt aux dizaines de milliers de fermiers et pêcheurs en aval de cette zone.

Le projet a permis l'élaboration et l'adoption du premier plan de gestion complet d'aires protégées au Cambodge. Il soutient par ailleurs le développement d'une approche « Paiement pour les Services Environnementaux (PES) » devant permettre de conjuguer préservation du massif mais également développement (hydroélectricité par exemple). Une étude économique des services rendus par l'écosystème des Cardamomes a été réalisée par CI.



© P. Gouin



© Projet COGESFOR





Pour tout renseignement, contactez :

→ A L'ÉTRANGER

- Ambassade de France
- Service de coopération et d'action culturelle
- Poste d'expansion économique
- Réseau des agences de l'Agence Française de Développement (dans plus de 60 pays)

→ EN FRANCE

Institutions publiques membres du FFEM

■ **Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi**

Direction Générale du Trésor
139, rue de Bercy - 75572 Paris cedex 12
Tel : + 33 (0) 1 44 87 73 58
www.economie.gouv.fr

■ **Ministère des Affaires étrangères et européennes**

27, rue de la Convention
CS 91533 - 75732 Paris cedex 15
Tel : + 33 (0) 1 43 17 90 00
www.diplomatie.gouv.fr

■ **Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer**

DAEI - Sous-direction du Changement Climatique et du Développement Durable
Tour Pascal A
92055 La Défense cedex
Tel : + 33 (0) 1 40 81 76 72
www.developpement-durable.gouv.fr

■ **Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

DREIC
1, rue Descartes - 75231 Paris cedex 05
Tel : + 33 (0) 1 55 55 84 54
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

■ **Agence Française de Développement**

5, rue Roland Barthes
75598 Paris cedex 12
Tel : + 33 (0) 1 53 44 31 31
www.afd.fr

**Secrétariat du FFEM
AFD/STR**

5, rue Roland Barthes
75598 Paris cedex 12
Tel : + 33 (0) 1 53 44 42 42
Fax : + 33 (0) 1 53 44 32 48
www.ffem.fr
Contact : fem@afd.fr

